



REGLEMENTATION PROVINCIALE

Abrogé par :
- Arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15 janvier 2018

M1

ARRÊTÉ
n° 356-2015/ARR/DJA du 18 février 2015
portant désignation d'une personne qualifiée au sein du Haut-conseil du sport calédonien

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 251 du 16 octobre 2001 relative au sport en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le rapport n° 197-2015/ARR,

ARRÊTE

Modifié par :
- Arrêté n° 1032-2016/ARR/DJA du 22 avril 2016

TITRE I – SECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

ARTICLE 1 :

Modifié par arrêté n° 1032-2016/ARR/DJA du 22/04/2016, art.1

(115) Au Haut-conseil du sport calédonien, est désigné en raison de sa qualité professionnelle :

- **M. Philippe Le Poul, directeur de la jeunesse et des sports la province Sud (DJS), titulaire.**

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressé.